

# LIBERIA - Situation

## Plan de contingence des réfugiés - CÔTE D'IVOIRE



<b>Validité du scénario</b>	31 Décembre 2017
<b>Depuis l'activation du plan, les stratégies et les budgets sont validés pour</b>	<b>les 3 premiers mois de réponse</b>
<b>Version</b>	27/09/2017
<b>Date d'échéance de la prochaine mise à jour</b>	01 janvier 2018
<b>Point focal du CP HCR</b>	Sébastien Apatita Fonction : Administrateur Principal de Protection Email : <a href="mailto:apatitas@unhcr.org">apatitas@unhcr.org</a> No. de : (+225) 44 88 14 49
<b>Fait partie d'un CP régional ?</b>	[Non]
<b>Point focal du CP régional</b>	N/A

<b>Partenaires participants</b>	GOUVERNEMENT CÔTE D'IVOIRE, UNHCR, PAM, UNFPA, UNICEF, OMS, CARITAS, ASAPSU, DRAO, CADH, CARE, AFJCI, CNDHCI...
---------------------------------	---

## 1. CONTEXTE ET SCENARIOS

### 1.1 Contexte actuel

#### Situation dans le pays d'origine (*Libéria*)

Le Libéria est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé sur les côtes de l'Océan Atlantique et faisant frontière avec la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire. La population du Libéria est estimée à 4,5 millions d'habitants selon les données de la Banque Mondiale de 2015. Le Libéria a vécu 14 ans de guerre civile (de 1989 à 2003) qui a coûté la vie à environ 300.000 personnes et contraint des centaines de milliers de Libériens aux déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. L'actuelle Présidente, Mme Ellen Johnson Sirleaf, a été élue en 2005 puis réélue en 2011. Les élections générales de 2011 ont toutefois été marquées par l'abstentionnisme et des cas de violences. Depuis les élections de 2011, la situation politique dans le pays s'est nettement améliorée et la communication avec l'opposition est rétablie. En 2013, l'opération de rapatriement des réfugiés libériens qui avait commencé en 2005 a pris fin. Plus de 155.000 réfugiés libériens ont regagné leur pays dans la sécurité et la dignité. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) prendra fin le 30 mars 2018. Un accord a été signé entre les partis politiques en vue de préserver la paix lors des élections générales d'octobre 2017 et d'assurer que celles-ci se déroulent dans un climat apaisé. La sécurisation de ces élections sera assurée par les forces de sécurité libériennes.

Sur le plan économique, les années de guerre ont anéanti les capacités productives du pays et une part importante du capital humain (5% de la population) a été anéantie; 75% des infrastructures scolaires et 95% des équipements de santé ont été détruits. Douze ans après la

fin de la guerre, le Libéria fait partie du groupe des pays les moins avancés.<sup>1</sup> Ses efforts de reconstruction ont été mis à mal par l'épidémie d'Ebola de 2014-2016. Le pays a été déclaré exempt de l'épidémie par l'OMS le 9 juin 2016.

## **Capacité de réponse et contexte opérationnel dans le pays d'accueil des réfugiés (Côte d'Ivoire)**

### **Contexte opérationnel**

Le Libéria a des similitudes culturelles et ethniques avec l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces deux pays partagent une frontière commune dont ils œuvrent à la sécurisation contre la criminalité transfrontalière et contre toutes activités de déstabilisation de leurs institutions respectives.

Le Libéria et la Côte d'Ivoire sont membres de la CEDEAO, de l'Union du Fleuve Mano et de l'Union Africaine. Les relations diplomatiques entre ces deux pays datent du 31 juillet 1961. Elles sont régulièrement entretenues au plan institutionnel à travers des rencontres entre les chefs d'Etat des deux pays, mais également au niveau des chefs traditionnels des régions frontalières des deux pays.

La Côte d'Ivoire et le Libéria ont de part et d'autre accueilli des populations réfugiées de l'un des pays. A ce jour, l'on dénombre 870 réfugiés libériens en Côte d'Ivoire, faisant partie du groupe d'exemptés suite à la clause de cessation de 2012. L'on note en outre la présence en Côte d'Ivoire, de plus d'un millier d'ex-réfugiés libériens ayant choisi l'intégration locale.

Le Libéria a, de son côté, accueilli des milliers de réfugiés ivoiriens. A la faveur du rétablissement de la paix au lendemain de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, nombre de réfugiés ivoiriens installés au Libéria ont décidé, à partir de 2011, de regagner leur pays, d'abord de manière spontanée, puis avec l'appui de l'UNHCR suite à la signature des Accords Tripartites avec les cinq principaux pays d'asile dont le Libéria. Quelque 266.555 réfugiés ivoiriens du Libéria ont regagné leur pays, dont 67.949 avec l'aide de l'UNHCR. L'on dénombre aujourd'hui 27.796 réfugiés ivoiriens présents dans la sous-région, dont 12.287 au Libéria.

La Constitution ivoirienne du 08 novembre 2016 consacre une part importante de ses dispositions à l'asile. L'article 23 de cette Constitution dispose que "toute personne persécutée en raison de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou de son appartenance ethnique, peut bénéficier du droit d'asile sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, sous la condition de se conformer aux lois de la République".

Un projet de Loi sur l'asile permettant d'intégrer les spécificités propres à la Côte d'Ivoire dans le dispositif juridique sur l'asile est en cours d'adoption. Ce texte vise à mettre l'arsenal juridique de la Côte d'Ivoire en cohérence avec les conventions internationales en matière d'asile auxquelles la Côte d'Ivoire est partie.

Il est à signaler que la Côte d'Ivoire est partie à la Convention de 1951 et à son Protocole de 1967, ainsi qu'à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres des problèmes de réfugiés en Afrique. Elle dispose d'un "Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides" (SAARA), relevant du Ministère des Affaires Etrangères, chargé entre autres de

---

<sup>1</sup> UNCTAD, 2015. <http://unctad.org/fr/Pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=277>

l'accueil, de la protection des réfugiés ainsi que de la recherche et de la mise en œuvre des solutions durables à leur situation.

### **Les capacités de réponse**

Le Gouvernement Ivoirien, à travers le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des membres du Gouvernement, a assigné à certains ministères techniques la gestion de crises humanitaires. Ainsi, la Direction de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est chargée de coordonner et suivre les plans techniques d'urgence, ainsi que de la planification des secours et des urgences.

Le Ministère des Affaires Etrangères, à travers le SAARA (Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides) a vocation de gérer la politique de l'asile en Côte d'Ivoire. Le SAARA a des bureaux implantés dans les principales zones d'accueil des réfugiés, ce qui permet d'optimiser les actions en faveur des populations cibles. Outre le bureau d'Abidjan, le SAARA dispose de bureaux à Tabou, Guiglo et Toulépleu ainsi que de deux sous-bureaux à Danané et Bloléquin. Un manuel de support aux demandeurs d'asile et aux réfugiés développé par le SAARA est actuellement disponible sur [son site officiel](#).

Il est également important de noter que le Ministère de la Solidarité est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de la coordination des activités des associations et organisations à but humanitaire. Ce ministère a coordonné des situations urgences dont : le conflit inter-ethniques à Bouna, l'évacuation du Mont Peko (forêt classée) et certaines catastrophes naturelles.

Un plan de contingence inter-agences pour l'assistance humanitaire en Côte d'Ivoire de juillet 2017 à décembre 2017 a déjà été élaboré. Une répartition de tâches par secteurs a été effectuée avec le Gouvernement en 2017. Voir le tableau ci-après pour plus d'informations :

SECTEURS	COORDONNATEUR ET MEMBRES
<b>Sécurité Alimentaire</b>	<b>Coordonnateur : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRI)</b> MINAGRI, PAM, FAO, UNHCR, ACF, CARITAS, PNN, IRC, Save the Children, MFPEs
<b>Education</b>	<b>Coordonnateur : Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET)</b> UNICEF, WFP, UNESCO, UNFPA, UNHCR, Save the Children, IRC, Caritas, MESAD, ASAPSU, IDE Afrique, MSCSIV
<b>WASH</b>	<b>Coordonnateur : Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU)</b> UNICEF, ACF, IRC, DRC, CR-F, CR-CI, Care, Caritas, ONEP, TDH, ACTED, ASAPSU, INHP, DHP, Save the Children, MAP Int., MSCSIV
<b>Nutrition</b>	<b>Coordonnateur : Programme National Nutrition (PNN)</b> UNICEF, PAM, FAO, OMS, Save the Children, ACF, HKI, MFPEs
<b>Santé</b>	<b>Coordonnateur : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)</b> OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, PAM, UNHCR, OIM, Save the Children, IRC, HKI, TdH, ACF, MDM, Care, ASAPSU, Caritas, MSF, CICR, CRCI, CRF, FICR, MFPEs
<b>Protection VBG</b>	<b>Coordonnateur : Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPEs)</b> UNFPA, UNICEF, UNHCR, OHCHR, DRC, CARE, IRC, Save the Children, SCG, NRC, ASA, ASAPSU, UNFPA, UNAIDS, CRF, IDE Afrique, CICR, MSF, ONUCI, AIBEF, AFJCI, MSCSIV

<b>Protection CP</b>	<b>Coordonnateur : Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPE)</b> UNHCR, UNICEF, UNFPA, OHCHR, DRC, CARE, IRC, Save the Children, SCG, ASAPSU, UNFPA, UNAIDS, CRF, IDE Afrique, CICR, MSF, AIBEF, MSCSIV
<b>Coordination Inter-secteurs (GCI)</b>	<b>Coordonnateur : OCHA/RCO/HC</b> Tous les Coordonnateurs de Secteurs
<b>Abris/NFI</b>	<b>Coordonnateur : UNHCR</b> UNICEF, IRC, DRC, MSCSIV, CRF, CICR, CR-CI
<b>Gestion de camps/CCCM</b>	<b>Coordonnateur : UNHCR/OIM</b> UNICEF, PAM, IRC, DRC, NRC, MSCSIV, SAARA, CRF, CICR, CR-CI

Toutes les structures du Gouvernement sont représentées aux niveaux des départements et zones potentielles d'accueil des réfugiés en cas d'afflux.

### **Dispositions légales favorables à la protection des réfugiés**

La Côte d'Ivoire souscrivant à l'idée de solidarité internationale, a ratifié la Convention de Genève relative au statut du réfugié de 1951 et son protocole additionnel de 1967. Elle a également ratifié, le 26 février 1998, la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) relative aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969.

La Côte d'Ivoire est aussi partie à plusieurs conventions internationales et régionales sur les réfugiés et les droits de l'homme dont entre autres :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966 ;
- le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels de 1966 ;
- le Protocole de New York relatif au Statut des Réfugiés de 1967 ;
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ;
- la Convention contre la Torture de 1984.

La nouvelle Constitution de la Côte d'Ivoire de la Troisième République du 8 novembre 2016 consacre et renforce le droit d'asile en ses articles : "22 *Aucun Ivoirien ne peut être contraint à l'exil*" et 23 ci-dessus cité.

## **1.2 Scénario de planification**

### **Analyse des risques dans le pays d'origine**

Les causes pouvant être à l'origine des déplacements de populations sont de plusieurs ordres, à savoir : l'absence de perspective de dialogue entre les partis politiques, le risque d'affrontement entre les militants des partis politiques, les irrégularités dans le processus électoral (fraudes), la contestation des résultats des élections, la division au sein des acteurs politiques, les affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre, la discrimination à l'égard de certains groupes ethniques et de partisans des partis politiques, les violences politico-ethniques, les violences intercommunautaires ainsi qu'une augmentation des actes criminels dans plusieurs parties du pays, la destruction des infrastructures publiques (écoles, centres de santé, routes...) ainsi que des récoltes et des biens susceptibles de provoquer des risques accrus d'insécurité alimentaire. Cette situation d'insécurité occasionnant des pertes en vies humaines et de nombreux cas de blessés pourrait être renforcée par la mise en place de points de contrôle par

les militaires ainsi que par les milices et forces d'auto-défense. Elle pourrait amener la CEDEAO, l'Union Africaine (UA) et les Nations Unies à prendre des sanctions contre le Liberia et entraîner fermeture des frontières, bloquant ainsi les circuits d'approvisionnement du marché intérieur. Une telle situation pourrait avoir pour conséquence des déplacements des populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, notamment dans des pays voisins dont la Côte d'Ivoire.

### **Déclencheurs potentiels de déplacement:**

Dans le cadre de l'alerte précoce, des indicateurs suivants sont à surveiller:

- l'augmentation des cas de discours de haine ;
- les violences dans la capitale ou dans les zones considérées comme les bastions de l'opposition ;
- les arrivées par vagues de populations comme mesure préventive ;
- les assassinats ou tentatives d'assassinat de leaders politiques ;
- les violations des droits de l'homme et autres exactions commises par des groupes armés.

### **Scénario de planification dans le pays d'accueil**

#### ***Scénario I - le plus probable (Tensions post électorales modérées) :***

##### Hypothèses de planification

Le processus électoral est entaché d'irrégularités et de fraudes. Les résultats des élections sont contestés. Il n'y a pas de perspective de dialogue entre les forces politiques et les risques de violences politico-ethniques, d'affrontement entre les militants des partis politiques, entre les manifestants et les forces de l'ordre sont de plus en plus accrus.

##### Chiffres de planification scénario 1

Cette situation a pour conséquence le déplacement de 10.000 à 20.000 personnes (libériens et autres personnes ayant besoin de la protection internationale, ressortissants de pays tiers) vers la Côte d'Ivoire sur une période de 03 mois. Ces réfugiés libériens sont majoritairement des populations rurales.

#### ***Scénario II - le moins probable (Violences généralisées/ vives tensions/guerre civile) :***

##### Hypothèses de planification

Le processus électoral est entaché de graves irrégularités et de fraudes à grande échelle. Les résultats des élections sont contestés. Il n'y a pas de perspective de dialogue entre les forces politiques et les risques de violences politico-ethniques, d'affrontement entre les militants des partis politiques, entre les manifestants et les forces de l'ordre sont imminentes.

L'on observe la division au sein des acteurs politiques, la discrimination à l'égard de certains groupes ethniques et de partisans des partis politiques, des violences intercommunautaires ainsi qu'une augmentation des actes criminels dans plusieurs parties du pays, la destruction des infrastructures publiques (écoles, centres de santé, routes, etc.) ainsi que des récoltes et des biens susceptibles de provoquer des risques accrus d'insécurité alimentaire. Cette situation d'insécurité occasionnant des pertes en vies humaines et de nombreux cas de blessés, pourrait être renforcée par la mise en place de points de contrôle par les militaires ainsi que par les milices et forces d'auto-défense.

##### Chiffres de planification scénario 2

Cette situation grave a pour conséquence le déplacement de 50.000 à 100.000 personnes (libériens et autres personnes ayant besoin de la protection internationale, ressortissants de pays

tiers) vers la Côte d'Ivoire sur une période de 03 mois. Ces réfugiés libériens sont majoritairement des populations rurales.

### Points d'entrée en Côte d'Ivoire :

La majorité des réfugiés voyageraient par la route en utilisant les 6 principaux points d'entrée officiels qui sont :

- Gbeunta (Danané),
- Dohouba (Bin-Houyé),
- Pékan-Barrage (Toulépleu),
- Zilebly (Bloléquin),
- Daobly (Taï),
- Prollo (Tabou).

Les déplacements se feraient majoritairement à pied et certaines personnes utiliseraient des pistes. Le suivi, l'identification et le transport de personnes provenant de ces lieux constitueront un défi considérable dans la phase de mise en œuvre du plan. En outre, certaines personnes traverseraient le fleuve Cavally en utilisant des pirogues ou des embarcations de fortune, entraînant des risques de naufrage.

Statistiques concernant la planification des populations réfugiées (sur la période allant d'octobre à décembre 2017)		
Population de réfugiés actuelle (si applicable)	Scénario de planification	
Population réfugiée d'une même nationalité (Libérienne) et déjà présente en Côte d'Ivoire (à ce jour du [31 aout 2017])	Statistiques de planification (Individus) (nouveaux arrivants)	Effectif total de la population réfugiée
944 (dont 868 Réfugiés et 76 Demandeurs d'asile)	Scénario le plus probable 20.000	20.944
944 (dont 868 Réfugiés et 76 Demandeurs d'asile)	Scénario le moins probable 100.000	100.944

### Statistiques de planification des autres groupes de populations qui affluent

Les autres groupes de populations identifiées sont les suivantes :

- Réfugiés ivoiriens forcés de se rapatrier.
- Autres personnes ayant besoin de la protection internationale.
- Migrants qui se rapatrient.
- Ressortissants de pays tiers (migrants).

Déclencheurs d'activation du plan de contingence Le plan de contingence sera activé quand un (ou plusieurs) indicateurs sont atteints	
# arrivées pendant un jour	60



# arrivées pendant une semaine	400
# arrivées pendant un mois	1600

## 2. OBJECTIFS DE LA REPONSE STRATEGIQUE (NIVEAU REGIONAL)

A travers un mécanisme de coordination entre le Gouvernement, le HCR et les Agences du Système des Nations Unies, les objectifs stratégiques essentiels du plan de contingence sont les suivants :

1. Assurer la protection internationale des réfugiés et demandeurs d'asile conformément aux Conventions de 1951 et de l'OUA de 1969 ;
2. Soutenir le Gouvernement dans ses efforts d'accueil, de réception et d'assistance aux personnes en quête de protection internationale ;
3. Garantir l'accès de tous aux services sociaux de base ;
4. Accorder un accent particulier aux personnes ayant des besoins spécifiques comme les femmes, les enfants, les personnes âgées, handicapées... ;
5. Assurer une meilleure coordination de la réponse aux besoins de protection et d'assistance faveur des réfugiés et demandeurs d'asile ;
6. Assurer l'accueil des réfugiés ivoiriens du Liberia forces de retourner dans leur pays et œuvrer à leur réintégration durable.

## 3. STRUCTURE DE COORDINATION POUR LA REPONSE

L'assistance aux populations susceptibles d'arriver en Côte d'Ivoire à la suite d'une aggravation de la situation au Libéria sera assurée et coordonnée par le Gouvernement ivoirien en étroite collaboration avec le HCR et les autres parties prenantes (Agences des Nations Unies, ONG nationales et internationales, etc.).

Dans le cadre des mécanismes de coordination avec le Gouvernement, un groupe thématique / de travail composé du Gouvernement, de diverses agences des Nations Unies et d'ONG nationales et internationales sera mis en place pour coordonner la réponse humanitaire au niveau central et régional (points d'entrée). Les acteurs clés comprendront le HCR, le SAARA, le PAM, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, les ONG (CARITAS, ASAPSU, DRAO, CADH, CARE, AFJCI, CNDHCI...).

Des groupes multisectoriels tant au niveau d'Abidjan que dans les zones d'accueil seront renforcés/créés pour proposer les réponses appropriées aux besoins des populations concernées. Le HCR négociera avec le Gouvernement pour une déclaration préalable de statut "prima facie" pour tout afflux éventuel en provenance du Libéria

## 4. STRATEGIE DE REPONSE

### 4.1 Protection



## **Stratégie Globale de Protection**

En conformité avec les objectifs stratégiques de ce plan, la stratégie de protection considère également les objectifs suivants :

- Accorder une place centrale à la protection dans la mise en œuvre des activités d'urgence, pendant toute la période d'asile jusqu'à la mise en œuvre des solutions durables ;
- Veiller à ce que les réfugiés et demandeurs d'asile puissent accéder au territoire ivoirien ;
- Assurer l'enregistrement des demandeurs d'asile, réfugiés, rapatriés ivoiriens, et autres ressortissants de pays tiers qui ont besoin de la protection internationale ;
- Veiller à ce que soient identifiées le plus tôt possible les personnes à besoins spécifiques ;
- Prendre en compte les dimensions âge, genre et diversité dans la mise en œuvre des activités en faveur des réfugiés et demandeurs d'asile ;
- Assurer une évaluation des besoins spécifiques en termes de protection des personnes prises en charge ;
- Mettre en place un programme de monitoring, de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre ;
- Veiller au caractère civil de l'asile ;
- Œuvrer à la protection de l'enfant ;
- Garantir l'unité familiale ;
- Assurer une réponse aux besoins identifiés et l'accès aux services.

### **L'accès au territoire et l'asile**

L'accès au territoire ivoirien doit être facilité pour toutes les personnes en quête d'asile. Un monitoring des frontières avec le Libéria sera assuré par les autorités ivoiriennes en étroite collaboration avec le HCR. La présence régulière de ces acteurs permettra d'identifier les tendances en termes d'arrivées et de déclencher les opérations d'intervention d'urgence si nécessaire.

La Côte d'Ivoire s'oppose à la politique des camps et adopte plutôt une attitude plus solidaire, permettant une meilleure intégration des réfugiés dans les communautés hôtes.

### **La protection et la sécurisation des frontières**

La protection des frontières est une prérogative historique des Etats. Elle relève de la souveraineté de la Côte d'Ivoire. Les personnes qui se déplaceront à l'issue de guerres civiles seront non seulement des réfugiés et autres populations civiles, mais également des éléments armés cherchant un sanctuaire dans les pays voisins. La présence de ces éléments constitue une violation du caractère civil de l'asile et peut créer de graves problèmes de protection et de sécurité aussi bien pour les réfugiés que pour les communautés hôtes (l'Etat d'accueil).

La Côte d'Ivoire doit veiller à ce que le caractère civil de l'asile soit respecté en œuvrant à l'identification des combattants ou ex-combattants, à leur séparation de la population réfugiée ainsi qu'à leur éventuel internement. La responsabilité de la protection et de l'assistance des combattants internés incombe au Gouvernement ivoirien, en collaboration avec le CICR.

### **L'enregistrement d'urgence**

Un enregistrement conséquent doit être mené par le Gouvernement ivoirien (SAARA) en collaboration avec le HCR au profit des demandeurs d'asile dès leur arrivée sur le territoire ivoirien. Cette activité demeure indispensable pour l'identification des vulnérabilités et des besoins en protection et assistance.

Un enregistrement de niveau 1 se fera directement au niveau des centres de transit et des sites d'accueil, par des équipes conjointes SAARA-HCR, et visera à collecter les informations personnelles, telles que les noms de tous les membres de la famille, le sexe, les dates de naissance, les lieux d'origine, les numéros des documents d'identité, la destination en Côte d'Ivoire, ainsi que les besoins spécifiques des membres de la famille. Une fois les informations collectées, une carte familiale d'enregistrement leur sera délivrée, leur donnant ainsi accès à l'assistance humanitaire (vivres, non vivres, soins de santé etc.).

### **La prévention/réponse aux abus sexuels et sexistes**

Tous les nouveaux arrivants seront informés sur où et comment signaler les abus et où recevoir les services multisectoriels (santé, psychosocial, protection physique et juridique). Pour les survivants, les services psychosociaux et les soins de santé seront fournis par les centres de santé, en collaboration avec le HCR et ses partenaires. L'UNFPA veillera à ce que des kits PEP soient disponibles tandis que le Ministère de la Santé, avec l'appui technique de l'OMS et d'autres partenaires de la santé (CARITAS-CI, ASAPSU) feront en sorte que les soins de santé soient couverts dans les structures de santé de base. Pendant la réception, les partenaires chargés des services communautaires aideront à identifier les survivants potentiels et ces informations doivent être gérées avec la plus grande confidentialité.

### **La protection des mineurs**

L'identification des enfants non accompagnés et enfants séparés (ENA/ES) et autres enfants vulnérables se fera au début de l'urgence, en collaboration avec le CICR, l'UNICEF et les ONG ainsi que les partenaires gouvernementaux. Des mécanismes de recherche seront institués. Les évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant (BID) doivent être menées pour tous les ENA/ES identifiés. Les enfants à risque de malnutrition seront identifiés par les partenaires régionaux de santé et bénéficieront de soins spécialisés tandis que les enfants exposés au risque de recrutement (enfants soldats) feront l'objet d'un counseling intensif. Les familles d'accueil seront identifiées pour s'occuper des mineurs. Des dispositions seront prises pour que ces derniers accèdent à l'éducation et un appui sera apporté aux structures étatiques de protection des enfants.

Le HCR coordonnera la protection des enfants avec le Ministère de la Solidarité et l'UNICEF veillera à la mise en place des mécanismes opérationnels solides dans les localités qui accueillent les réfugiés arrivés du Libéria. En collaboration avec le CICR et les partenaires en charge de la protection des enfants, le HCR mettra en place des bureaux de recherche des familles des ENA/ES dans les localités d'accueil. Au préalable, les partenaires locaux seront présents aux points de passage frontaliers pour procéder à l'identification des ENA/ES et pour leur fournir les premiers soins ainsi qu'un soutien psychologique.

### **L'identification et l'aide à apporter aux personnes ayant des besoins spécifiques**

Une attention particulière sera portée aux personnes à besoins spécifiques (PBS). L'identification des PBS prendra en considération leur intérêt supérieur, en termes de soutien menant à une vie digne dans les plus brefs délais. Les PBS seront dès que possible identifiées, et bénéficieront de suivi au tout début de l'urgence.

## Services essentiels apportés aux réfugiés :

Secteur	Activités	Budget prévisionnel USD (sur 3 mois)
<b>Coordination inter-Agence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le bon fonctionnement du dispositif de coordination du Gouvernement</li> <li>- Assurer l'effectivité de la réponse humanitaire en renforçant le flux d'information entre tous les groupes à responsabilité sectorielle existants.</li> <li>- Assurer la cohérence et la transparence sur les questions intersectorielles et transversales telles que les droits de l'homme, VIH/SIDA, l'âge, genre et diversité ainsi que l'environnement</li> <li>- Renforcer la capacité des groupes à responsabilité sectorielle en conformité avec les directives, standards et principes internationaux.</li> </ul>	91,262.95
<b>Protection</b> y compris suivi, sécurité physique, enregistrement, protection contre les violences sexuelles et sexistes (SGBV), protection des mineurs et des personnes ayant des besoins spécifiques (PBS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le monitoring des frontières</li> <li>- Evaluer les risques</li> <li>- Accueillir, enregistrer et identifier les réfugiés.</li> <li>- Mettre en place des Mécanismes de prévention et de réponse aux SGBV.</li> <li>- Appliquer le statut de réfugié aux demandeurs d'asile.</li> <li>- Identifier et assister particulièrement les personnes à besoins spécifiques (y compris les enfants non accompagnés/enfants séparés).</li> <li>- Identifier et prendre en charge des combattants et des ex-combattants (Gouvernement et CICR).</li> <li>- Renforcer le dispositif sécuritaire (Gouvernement ivoirien)</li> <li>- Prendre en compte la question de la cohésion sociale dans les interventions.</li> <li>- Mettre en place des écoles «amis des enfants»</li> </ul>	142,737.95

<b>Abris, logements et autres infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire / réhabiliter 06 centres de transit dont 04 dans la Zone d'Accueil des réfugiés (ZAR) Nord et 02 dans la ZAR Sud ;</li> <li>- Constituer une base de données de familles prêtes à accueillir des réfugiés ;</li> <li>- Evaluer les ressources locales et réhabiliter certaines infrastructures sociales telles que les centres culturels, les foyers ou maisons de jeunes qui pourront accueillir des réfugiés sans liens familiaux ou amicaux ;</li> <li>- Etablir une d'une liste de personnes n'ayant pas de famille d'accueil, susceptibles de bénéficier d'abris;</li> <li>- Donner un appui financier à la famille d'accueil selon les besoins identifiés,</li> <li>- Donner un appui financier pour le loyer à certains réfugiés sans famille d'accueil.</li> </ul>	150,272.32
<b>Articles domestiques et d'hygiène de base (articles non-alimentaires)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une évaluation rapide des besoins (brosses à dents, seaux, savon, serviette hygiéniques, serviettes, peignes etc.)</li> <li>- Préparer les kits</li> <li>- Prévoir la monétisation des non vivres</li> <li>- Faire la distribution en fonction de taille de famille pour 3 mois</li> </ul>	5,210,531.41
<b>Sécurité alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour l'accord entre le HCR et le PAM</li> <li>- Mettre à la disposition du PAM la liste des réfugiés</li> <li>- Faire une évaluation rapide de la sécurité alimentaire</li> <li>- Faire une distribution générale des vivres/ cash transfert</li> <li>- Acheter des vivres</li> </ul>	304,667.97
<b>Santé et nutrition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires</li> <li>- Approvisionner en médicaments, vaccins et consommables les structures sanitaires</li> <li>- Mettre des moyens financiers à la disposition de certains</li> </ul>	1,320,009.16

	<p>réfugiés/ ménages pour des soins de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la surveillance épidémiologique</li> <li>- Renforcer les capacités des pairs éducateurs</li> <li>- Faire une évaluation nutritionnelle</li> <li>- Prise en charge des populations cibles (Enfants de moins de 5 ans, Femmes enceintes et allaitantes) souffrant de malnutrition aigüe (sévère et modérée)</li> <li>- Acheter des intrants nutritionnels</li> <li>- Signature d'un MOU avec le PAM</li> <li>- Distribution générale de farine enrichie</li> <li>- Promotion des bonnes pratiques nutritionnelles y compris l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)</li> <li>-</li> <li>- Renforcer les capacités des agents de santé</li> <li>- Faire la promotion de la santé et de la prévention des maladies</li> </ul>	
<b>Eau, assainissement et hygiène (WASH)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionner les populations en eau potable</li> <li>- Réhabiliter les infrastructures hydrauliques. Mettre en place ou renforcer des comités d'hygiène et de salubrité</li> <li>- Faire la promotion de la santé, prévention des maladies liées à l'eau</li> <li>- Faire de la sensibilisation en matière de gestion d'eau</li> </ul>	675,125.90
<b>Education</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les élèves et les enfants en âge d'aller à l'école</li> <li>- Renforcer les capacités d'accueil des structures scolaires.</li> <li>- Apporter un appui à la communauté libérienne pour l'encadrement scolaire des enfants</li> <li>- Conclure (UNHCR) un accord avec l'UNICEF qui couvre les secteurs Education et Protection de l'enfant ;</li> </ul>	629,677.68

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des écoles «amis des enfants»</li> </ul>	
<b>Moyens de subsistance, énergie et environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des distributions générales de vivres aux réfugiés et aux familles d'accueil</li> <li>- Sensibiliser sur la protection de l'environnement</li> <li>- Approvisionner les ménages en combustible (foyer amélioré, énergie solaire, brique, combustible bio)</li> <li>- Mettre selon les cas, des moyens financiers (CBI) à la disposition des ménages en vue de leur subsistance</li> <li>- Mettre en place des AGR (Activités Génératrices de Revenus)</li> <li>- Former des jeunes déscolarisés à travers des UMF</li> </ul>	175,928.57
<b>Logistique et transport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition du matériel roulant (véhicules légers, lourds, motos)</li> <li>- Mettre à disposition une dotation de carburant</li> <li>- Acheter des groupes électrogènes</li> <li>- Réhabiliter/Louer des entrepôts (pré-identifiés) en cas de besoin</li> <li>- Approvisionner des entrepôts à partir de l'entrepôt transit d'Abidjan</li> <li>- Faciliter les procédures de transit aux points d'entrée (frontières, ports et aéroport)</li> </ul>	146,167.53
<b>Télécommunications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acheter et distribuer des Dominos et des téléphones satellitaires au staff</li> <li>- Render disponibles des Radios VHF</li> <li>- Acheter et mettre à disposition du matériel pour l'enregistrement des réfugiés (ordinateur portables, téléphones cellulaires)</li> <li>- Acheter du matériel informatique et bureautique (disque dur externe, imprimante, encre)</li> </ul>	54,977.68
<b>Charges indirectes / Coût de support</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges des partenaires</li> </ul>	2,652,839.78
<b>Total (A) : Opération (Projet et Partenaires)</b>		<b>10,414,198.91</b>
<b>- Total (B) : Staffing</b>		<b>200,000</b>

<b>Total (C) : Dépenses Administratives</b>	<b>245,000</b>
<b>GRAND TOTAL = (A) + (B) + (C)</b>	<b>11,429,198.9</b>

## 4.2 Approvisionnement

### a) Stratégie d'approvisionnement

En cas d'urgence, en collaboration avec SMLS, les biens non alimentaires (NFI) achetés au niveau international seront transférés et stockés à Accra. Les marchandises seront transportées vers Abidjan et transférées aux points de distribution finaux selon la situation. Pour faciliter les formalités douanières aux frontières, le HCR avisera par écrit les autorités administratives pour qu'elles prennent des mesures en vue de l'entrée de ces marchandises en Côte d'Ivoire.

### b) Gestion de la logistique

Capacité actuelle : 6 camions (état des camions, localisation ou relocalisation des camions)

- 6 Camions Mercedes Benz fonctionnels (2 ASAPSU Tabou et 4 CARITAS Guiglo)
- Parc auto UNHCR : 44 véhicules légers

### c) Emplacement des entrepôts

Le HCR dispose d'entrepôts non fonctionnels ci-après qui peuvent être réactivés :

- l'entrepôt de Danané a une surface totale de 472m<sup>2</sup> et une capacité de 2595 m<sup>3</sup>
- l'entrepôt de Tabou a une surface totale de 184m<sup>2</sup> et une capacité 922 m<sup>3</sup>.
- Les vivres du PAM sont stockés à l'entrepôt de Toulépleu.

#### Au centre de transit de Toulépleu

01 entrepôt préfabriqué existant sera renforcé par 01 autre entrepôt préfabriqué non fonctionnel à Danané.

### d) Ressources supplémentaires nécessaires

Besoin supplémentaire, solution : location de camions

- Dotation en carburant : pour l'approvisionnement en carburant des véhicules, une demande supplémentaire de carburant doit être anticipée et adressée au Ministère des Affaires Etrangères avec les pièces justificatives. La limite accordée par l'Etat est de 900 litres par véhicule.
- Le HCR a actuellement un accord-cadre avec Total-CI pour la fourniture et la livraison de carburant sur le territoire ivoirien.

Reprofilage des routes des points d'entrée des réfugiés que sont :

- Gbinta (Danané),
- Dohouba (Bin-Houyé),
- Pékan-Barrage (Toulépleu),
- Zilebly (Bloléquin),
- Daobly (Taï)
- Prollo (Tabou).



## 5. MATRICE DE REPONSE

	<b>(Co-) coordinateur</b>	<b>Premier(s) répondant(s)</b>	<b>Tous les autres répondants</b>
<b>Protection y compris suivi, sécurité physique, enregistrement, protection contre les violences sexuelles et sexistes (SGBV), protection des mineurs et des personnes ayant des besoins spécifiques (PBS)</b>	Ministère des Affaires Etrangères HCR	Ministère de l'Intérieur et de la sécurité  Office National de la Protection Civile  Service de protection du SAARA  Section Protection HCR.	Ministère de la santé et de l'hygiène publique Ministère de la Défense, Ministère de la Femme PAM, UNICEF, ONG (CARITAS, ASAPSU, DRAO, CAHD, CARE, AFJCI, CNDHCI etc.), CICR, UNFPA,
<b>Abris, logements et autres infrastructures</b>	Ministère des infrastructures HCR	Ministère de la Construction, du logement, de l'assainissement et de l'urbanisme  Sections Protection / Programme du HCR	SAARA CARITAS ASAPSU CARE ONG (, DRAO, CAHD, CARE), SNU et autres Agences
<b>Articles domestiques et d'hygiène de base (articles non-alimentaires) y compris, services de distribution</b>	Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPES) HCR	DGS OSCS  Service de Protection/ programme du HCR	SAARA CARITAS, ASAPSU PAM, UNICEF, UNFPA, ministères techniques
<b>Sécurité alimentaire</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRI) HCR PAM	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRI) DGS OSCS FAO	Autorité administratives Acteurs humanitaires
<b>Santé</b>	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) HCR	INHP Nouvelle Pharmacie de Santé Publique (NPSP) Direction de la Coordination du Programme Elargi	OMS, UNICEF, UNFPA, PAM, OIM, Save the Children, IRC, HKI, TdH, ACF, MDM, Care, ASAPSU, Caritas, MSF,

		de Vaccination (DCPEV) Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)	CICR, CRCI, CRF, FICR, MFPEs ONG's (CARITAS, ASAPSU, DRAO, CAHD, CARE) SNU et autres Agences
<b>Nutrition</b>	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique  HCR UNICEF PAM	Programme National Nutrition (PNN)	Autorités Administratives, FAO, OMS, Save the Children, ACF, HKI, MFPEs
<b>Eau, Assainissement et Hygiène (WASH)</b>	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU),  Ministère des Infrastructures Economiques Ministère de l'Environnement, la Salubrité et du Développement Durable  HCR	ONEP INHP ONAD ANASUR	ONGs (CARITAS, ASAPSU, DRAO, CAHD, CARE) UNICEF, ACF, IRC, DRC, CR-F, CR-CI, Care, Caritas, ONEP, TDH, ACTED, ASAPSU, , DHP, Save the Children, MAP Int., MSCSIV
<b>Éducation</b>	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle  HCR	Direction des Ecoles Lycées et Collèges (DELC) Direction des Cantines Scolaires (DCS), Direction de la Mutualité et des Œuvres Scolaires (DMOSS) Direction des Stratégies de la Planification et des Statistiques (DSPS), UNICEF	HCR, PAM, CARITAS, ASAPSU, CICR, UNESCO, UNHCR, Save the Children, IRC, MESAD, IDE Afrique, MSCSIV
<b>Moyens de subsistance</b>	Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité - MFPEs  HCR	Direction de la Formation et de l'Autonomisation de la Femme (DFAF)  Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion	PAM, CARITAS, ASAPSU, FAO PNUD

		Professionnelle (DAIP) PNCS PAM	
<b>Approvisionnement y compris, logistique, entreposage, approvisionnement et transport des articles d'aide humanitaire et télécommunication</b>	SAARA HCR	PAM ASAPSU CARITAS	Ministère de la Défense, Ministère de l'intérieur et de la sécurité  Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Douanes)

## 6. SECURITE DU PERSONNEL ET DE LA SCENE DES OPERATIONS

Les populations qui fuiraient le Libéria en direction de la Côte d'Ivoire seraient hétérogènes, c'est-à-dire constituées de civils, de combattants et d'ex-combattants. La Côte d'Ivoire a achevé son programme de DDR et l'opération de maintien de la paix (ONUCI) a pris fin le 30 juin 2017. La sécurité des opérations et du personnel sera assurée par l'Etat de Côte d'Ivoire en coordination avec UNDSS et le HCR.

L'UNHCR insistera auprès des autorités gouvernementales pour que le caractère civil et humanitaire de l'asile soit préservé de façon absolue, et que le Gouvernement, au besoin, mette en place avec l'aide du CICR des structures où seraient dirigées des personnes avec un profil de combattants/ex combattants, pour un screening spécifique.

L'UNHCR travaillera également sur la sensibilisation des réfugiés au respect des lois et règlements du pays d'accueil, et sensibilisera les communautés hôtes sur la nécessité d'accorder un espace d'épanouissement aux réfugiés ayant fui leur pays du fait de la guerre ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans leur pays.

La cohésion sociale sera une priorité incontournable et transversale pendant la durée des activités de protection et d'assistance aux réfugiés.

## 7. PLAN DE PREPARATION

Secteur	Actions de préparation	Budget
<b>Coordination inter-agences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un comité de coordination de la réponse à l'urgence (3 niveaux: central, départemental et opérationnel)</li> <li>Intégrer le comité de lutte contre les épidémies</li> <li>Faire la formation des membres du comité départemental dans 2 localités</li> </ul>	

	<p>Créer une équipe inter-agences (liste des points-focaux des agences)</p> <p>Mettre à jour une liste de contacts des partenaires disposant d'une capacité d'intervention d'urgence, y compris les ministères gouvernementaux, l'ONU, les ONG, les organismes communautaires et les partenaires du secteur privé</p>	
<p><b>Protection y compris suivi, sécurité physique, enregistrement, protection contre les violences sexuelles et sexistes (SGBV), protection des mineurs et des personnes ayant des besoins spécifiques (PBS)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour un résumé des conditions et procédures d'accès au territoire et au droit d'asile (mise en place des commissions d'éligibilité pour les situations d'afflux).</li> <li>• Mettre à la disposition des Ministères : Ministère Affaires Etrangères ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité - Ministère de la Défense) le résumé des conditions et procédures d'accès au territoire et du droit d'asile</li> <li>• Actualiser les SOP en matière d'enregistrement</li> <li>• Faire des plaidoyers sur les droits et obligations des réfugiés et demandeurs d'asile</li> <li>• Développer des relations avec les autorités gouvernementales chargées de l'accès à l'asile et les autorités de gestion des frontières. (Une plateforme de coordination existe. Des formations doivent être menées sur l'accueil de réfugiés).</li> <li>• Former les autorités frontalières sur la protection internationale des réfugiés, l'accueil et la réception des réfugiés. Et le principe de non-refoulement.</li> <li>• Evaluer la capacité des partenaires potentiels en termes de protection et identifier les besoins relatifs au développement des capacités en termes de droits des réfugiés et principes de protection (rencontres avec les partenaires).</li> <li>• Identifier les compétences, les forces et les faiblesses des partenaires et renforcer leurs capacités.</li> <li>• Former les partenaires sur la protection internationale des réfugiés.</li> <li>• Identifier et mettre en place toutes les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de l'enregistrement d'urgence des nouveaux arrivants.</li> <li>• Mettre en place un système de monitoring des frontières et commencer à surveiller les frontières.</li> <li>• Faire le monitoring des frontières et l'accès au territoire.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les capacités locales, assurer des formations et plaider auprès des autorités locales pour l'application du statut octroyé aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés.</li> <li>• Créer un mécanisme de protection à base communautaire (société civile, autorités traditionnelles et religieuses).</li> <li>• S'accorder avec les autorités et partenaires sur des mécanismes de prévention et de réponses adéquats concernant la violence sexuelle et sexiste.</li> <li>• Renforcer le mécanisme de réponse existant.</li> <li>• Impliquer les différents secteurs dans la réponse multisectorielle des cas de SGBV.</li> <li>• Prépositionner les PEP kits et des kits de santé pour les survivant(e)s.</li> <li>• Réhabiliter/équiper les services étatiques de protection de l'enfant.</li> <li>• Former les agents étatiques sur la protection des enfants.</li> </ul> <p>Identifier des familles d'accueil pour les ENA.</p>	
<p><b>Abris, logements et autres infrastructures</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir la stratégie d'abris au niveau départemental.</li> <li>• Mettre en place une stratégie de réponse sectorielle en concertation avec les agences spécialisées (OMS, UNICEF, CARE...).</li> <li>• Evaluer les capacités des ressources locales.</li> <li>• Identifier des projets/activités pour les communautés hôtes.</li> </ul>	
<p><b>Articles domestiques et d'hygiène de base (articles non-alimentaires) y compris, services de distribution</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-positionner les non vivres dans les ZAR</li> <li>• Identifier des partenaires/prestataires disposant des machines lourdes (chantier), camions poids lourds pour le transport des biens/des NFIs et des vivres au niveau local.</li> <li>• Mettre à jour la liste des fournisseurs et leurs coordonnées.</li> <li>• Analyser la capacité existante dans les ZAR, identifier des entrepôts supplémentaires le cas échéant et identifier des partenariats potentiels (y compris les anciens entrepôts ONUCI).</li> <li>• CRI (Core Relief Items) : élaborer la liste des NFIs à inclure dans le «kit d'accueil», s'assurer que les prix et les fournisseurs sont connus et disposent du stock (au niveau local, régional, international).</li> </ul>	
<p><b>Sécurité alimentaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-positionner les vivres dans les ZAR</li> <li>• Créer une équipe d'évaluation rapide</li> <li>• Au cas où la distribution des articles alimentaires en nature est prévue, le PAM</li> </ul>	

	<p>prend les décisions (plus de 5.000 personnes) concernant les paniers alimentaires standard, et identifie les fournisseurs et itinéraires de ravitaillement. Le PAM détermine l'approvisionnement alimentaire. Le HCR doit communiquer avec le PAM concernant les SOP de distribution, en prenant en compte l'âge, le sexe et la diversité, ainsi que la nécessité de réduire/d'éliminer tout risque d'exposition à des incidents de violence sexuelle ou sexiste (SGBV, en anglais).</p>	
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des stratégies de préparation et de réponse sectorielle en concertation avec les agences spécialisées (OMS, UNICEF, CARE...).</li> <li>• Prépositionner des stocks de médicaments et de vaccins</li> <li>• Prépositionner les PEP kits et des kits de santé pour les survivant(e)s. Evaluer les capacités de réponses locales dans les ZAR.</li> </ul>	
<b>Nutrition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une équipe d'évaluation rapide inter-agences de la situation nutritionnelle et s'accorder avec les partenaires sur le plan de riposte adapté aux besoins multisectoriels</li> <li>• planifier la distribution de farine enrichie pour les enfants et les femmes enceintes/femmes allaitantes qui représentent respectivement 18% et 5% de la population cible</li> <li>• planifier des séances de dépistage régulier de la malnutrition et de sensibilisation sur les bonnes pratiques de soins, nutritionnelles et d'hygiène</li> <li>• prévoir la supplémentation des repas avec des poudres de micronutriments pour prévenir les carences en micronutriments (fer, iode, zinc...)</li> <li>•</li> <li>• Finaliser ou mettre à jour les stratégies de réponse sectorielle et prendre en compte les considérations de protection (telles que des approches basées sur l'âge, le sexe, la diversité et les communautés, ainsi que les personnes ayant des besoins spécifiques). Prendre en compte le profil culturel et socio-économique des réfugiés.</li> </ul>	
<b>Eau, assainissement et hygiène (WASH)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une stratégie de réponse sectorielle en concertation avec les agences spécialisées (OMS, UNICEF, CARE...).</li> <li>• Evaluation des capacités des ressources locales.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des projets/activités pour les communautés hôtes.</li> </ul>	
<b>Éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des établissements scolaires (cartographie) de la ZAR.</li> <li>• Identifier les écoles et les besoins (cantines scolaires et autres).</li> <li>• Réhabiliter et équiper les écoles.</li> <li>• Apporter un appui au renforcement de capacités du personnel enseignant sur la gestion des classes passerelles.</li> <li>• Prévoir des installations pour accueillir et inclure les enfants handicapés.</li> <li>• Prévoir la possibilité d'utilisation des UFM (Unité de Formation Mobile)</li> <li>• Créer un environnement d'apprentissage sécurisé.</li> </ul>	
<b>Moyens de subsistance</b>	Créer une équipe d'évaluation rapide pour apporter des réponses adéquates à la résilience	
<b>Approvisionnement y compris, logistique, entreposage, approvisionnement et transport des articles d'aide humanitaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des partenaires/prestataires de services disposant de machines lourdes (chantier), camions poids lourds pour le transport des biens/des NFI et des vivres.</li> <li>• Maintenir à jour la liste des prestataires de services et leurs coordonnées.</li> <li>• Prévoir des véhicules 4x4 et bus pour le transport du personnel et des véhicules spécialisés pour le transport des réfugiés et notamment les personnes vulnérables.</li> <li>• Gestion des stocks : analyser la capacité existante dans les ZAR, identifier des entrepôts supplémentaires le cas échéant et identifier des partenariats potentiels (y compris les anciens entrepôts ONUCI).</li> </ul>	
Telecom	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la disponibilité et du fonctionnement des moyens de communication (téléphones satellitaires, VSAT et talkie-walkie).</li> <li>• Identifier les principaux opérateurs de télécommunication dans ZAR ainsi que leur zone de couverture.</li> <li>• Préparer des dominos pour le personnel de terrain, prévoir une augmentation des crédits de communication pour le personnel en cas de besoin.</li> <li>• Prévoir du matériel informatique supplémentaire pour l'enregistrement des réfugiés.</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>		



### 10.1 Gestion des informations opérationnelles (données)

La gestion de l'information et des données implique des technologies avancées et des systèmes simples pour améliorer la collaboration, l'analyse et le partage de l'information au sein du HCR et avec nos partenaires. Elle permet une décision fondée sur des faits tangibles afin d'avoir un impact dans tous les domaines, y compris la protection, la santé, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'eau et l'assainissement, les abris, la livraison de produits de première nécessité, la réponse communautaire, l'enregistrement et le suivi ainsi que les VBG.

Dans le cas d'une urgence au Libéria, le bureau du HCR Côte d'Ivoire doit assurer une coordination efficace avec les partenaires et les homologues dans le cadre du modèle de coordination des réfugiés, afin qu'ils puissent concevoir des programmes efficaces, planifier et cibler leur soutien aux personnes concernées dans leurs domaines d'expertise.

Un portail d'information est disponible pour l'opération de la Côte d'Ivoire. Cette plateforme est utilisée pour la mise à jour des données opérationnelles, le partage systématique de l'information, des outils entre les secteurs et les organisations, et pour une meilleure coordination entre les organismes.

### 10.2 Communication de masse (avec les personnes sous mandat)

L'information est vitale en temps de crise. Le HCR mettra en place une campagne de communication de masse en vue de :

- Renforcer l'empathie envers les personnes forcées de fuir.
- Consolider la cohésion sociale avec les communautés hôtes.
- Garantir la redevabilité et la transparence concernant l'assistance prévue.

La communication se fera à travers une méthode participative impliquant principalement les personnes forcées de fuir, les communautés hôtes, les rapatriés, les leaders et autorités locales. Par exemple, les témoignages des rapatriés ayant vécu plusieurs années au Liberia, appelant à l'hospitalité envers les personnes forcées de fuir, pourraient avoir un écho favorable chez les communautés hôtes.

Les populations frontalières de la Côte d'Ivoire et du Liberia partagent les mêmes aires culturelles et linguistiques. A cet effet, les communications en langues locales seront privilégiées. Les radios de proximité (Radio Cavally et autres) couvrant les zones frontalières seront les principaux canaux de communication à utiliser pour véhiculer les messages. Les outils traditionnels de communication seront également mis à contribution à cause des similitudes culturelles entre les communautés frontalières.

Le HCR s'assurera également de la cohérence des messages, en collaboration avec le Gouvernement, les partenaires et le Système des Nations Unies. Dans le cadre du "delivering as one" (Unis dans l'action), le HCR aura recours au Groupe de la communication des Nations Unies (UNCG), dont la présidence est assurée par le Représentant du HCR, pour relayer les messages clés sur la protection des réfugiés et s'assurer de leur cohérence.

### 10.3 Informations publiques

La chronologie des activités se présente comme suit :

### **Dans les premières 24h**

- Communiqué de presse faisant état de la situation, interpellant la communauté internationale et les différentes parties sur la situation humanitaire, la protection des civils et les risques de détérioration de la situation.
- Revue de presse des médias locaux et internationaux.
- Sitrep basé sur les informations officielles et toutes autres informations y compris les articles de la presse

### **Dans les 48h**

- Sitrep basé sur les données existantes y compris les données secondaires
- Revue de presse

### **Dans les 72h**

- Communiqué sur les radios de proximité.
- Messages clés de la communauté humanitaire
- Sitrep basé sur les résultats préliminaires des évaluations rapides si elles ont eu lieu ainsi que sur la réponse et les écarts
- Conférence de presse au niveau national, à Dakar ou au Siège sur l'évolution de la situation et aussi pour lancer le 'flash appeal' (s'il y en a un) ou un addendum au Consolidate Appeal Plan (plan d'appel consolidé).
- Revue de presse

### **Semaine 1**

- Sitrep (quotidien)
- Communiqué de presse
- Revue de presse quotidienne
- Mise à jour des messages clés

### **Mois 1**

- Sitrep hebdomadaire
- Conférence de presse (mensuelle)
- Revue de presse tous les deux jours
- Mise à jour mensuelle des messages clés
- Produire des photos/vidéos/histoires pour le site HCR et les réseaux sociaux

## **10.4 Mobilisation des ressources**

Depuis la crise post-électorale, l'opération du HCR Côte d'Ivoire a vu une baisse au niveau des subventions dirigées vers le pays, notamment due à la stabilisation généralisée de la Côte d'Ivoire, le nombre réduit de réfugiés sur le sol ivoirien, la fin anticipée du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens au Libéria en décembre 2017 et l'existence d'autres situations d'urgence plus médiatisées. Ainsi, à la fin septembre 2017 seulement 10% ou 2,08 million USD des besoins exprimés de l'opération sont couverts, laissant un gap de 18.2 million USD. Afin d'assurer une mobilisation de ressources suffisante pour pouvoir répondre à une urgence liée aux élections au Liberia et mener ses activités de réponse de manière durable, le HCR se concentrera sur la mobilisation des ressources financières additionnelles comme suit :

### **Fonds d'urgence**

- Utiliser les ressources disponibles en interne en attendant que des ressources externes soient disponibles
- Considérer la possibilité d'avoir des fonds d'urgence qui peuvent être activés à travers le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies (Fonds CERF)
- Utiliser le «One UN Appeal» afin de lever des fonds et répondre aux besoins de base des personnes relevant du mandat du HCR
- Explorer la possibilité d'un appel de dons régional

### **Relations avec les donateurs**

- Maintenir et mettre régulièrement à jour la liste des contacts et points focaux des donateurs traditionnels
- Renforcer les relations et partenariats avec les donateurs traditionnels par le biais de communications systématiques

### **Secteur Privé**

- Solliciter les acteurs privés pour contribuer à la réponse aux urgences (contribution en nature, espèces ou expertise)
- Diversifier ses sources de financement: Le Bureau HCR en Côte d'Ivoire a élaboré une stratégie de mobilisation de ressources axée principalement sur le secteur privé en Côte d'Ivoire. Cette stratégie s'étendra sur 2017/2018, avec l'objectif de lever des fonds du secteur privé pour les éventuels programmes et activités du HCR en Côte d'Ivoire.
- Le lancement de la campagne régionale «Luqu luqu» à laquelle le bureau HCR Côte d'Ivoire participe est prévu pour octobre 2017. Cette campagne aura pour objectif de changer la perception du réfugié africain sur le continent à travers des ambassadeurs ; d'engager la communauté africaine et enfin générer des dons pour la cause des réfugiés et/ou déplacés. La possibilité d'utiliser des fonds générés par la campagne pour un afflux de réfugiés du Liberia sera explorée.

## **ANNEXES**

1. Structure de coordination
2. Stratégies de réponses sectorielles détaillées (au besoin)
3. Budget prévisionnel pour les trois premiers mois : Budget pour la réponse au scénario du plan de contingence choisi (doit comprendre les budgets de tous les acteurs participants)
4. Plan d'assistance administrative (bureaux, véhicules, personnel, TIC, etc.)
5. Liste des coordonnées des autorités gouvernementales
6. Liste des coordonnées de l'ONU et des ONG actives
7. Tableau d'analyse des ressources à combler par secteur
8. Résultat de l'évaluation des emplacements et plans des camps (le cas échéant)
9. Matrice de coordination de camp (*le cas échéant*)
10. Kit standard d'articles non-alimentaires (NFI) pour famille (consensus établi avec tous les acteurs pertinents)
11. Liste des accords de principe avec les fournisseurs des NFI sur place
12. Procédures et délais de dédouanement
13. Stocks de NFI - analyse des manques par rapport au scénario de contingence, besoins d'approvisionnement à l'échelle internationale (stocks et/ou directement chez les fournisseurs)

14. Carte du pays (idéalement marquée avec : les points d'entrée, l'emplacement des sites, les établissements sanitaires, les entrepôts et les voies d'approvisionnement).

ANNEXE : NFI d'Urgence

	Item
1	Fleece Blankets - medium thermal (item ID: 5787)
2	Fleece Blankets - high thermal (item ID: 5786)
3	Kitchen/Cooking Set (Type B) (item ID: 2040)
4	Mosquito nets (item ID: 1998)
5	Plastic tarpaulins in sheet (4 x 5 m) (item ID: 2617)
6	Plastic tarpaulins in roll (4 x 50 m) (item ID: 3153)
7	Tent, Family (item ID: 5353)
8	Heavy Duty Plastic Bucket 15 L (item ID: 4165)
9	Heavy Duty Plastic Bucket 10 L (item ID: 100)
10	Semi-Collapsible Jerry cans 10 liter (item ID: 96)
11	Synthetic Sleeping Mats (item ID: 2020)
12	Cloth for Sanitary Material (item ID: 6137)
13	Solar lantern (item ID: 6242)
14	Wiik Hall - prefab warehouse (item ID: 6242)

ANNEXE: TONNAGE DES VIVRES

Ration familiale à 253 ménages des OEVs						
CIBLE	Durée de la prise en charge (Jours)	Nombre de Bénéficiaires total	Commodité	Ration journalière (gr)	Quantité (MT)	Quantité totale (MT)
FEFA	90	5050	CSB+	150	68.18	81.81
			Huile végétale	30	13.64	
ENF. 6-59 MOIS	90	18200	CSB++	150	245.70	245.70
<b>TOTAL</b>		<b>23250</b>				<b>327.51</b>